

# Convention

## Entre

L'Université d'Orléans, sise Château de la Source, Avenue du Parc Floral, BP 6749, 45067 Orléans Cedex 2, représentée par son Président, Gérard Guillaumet ;

## Et

L'Association :

Nom :	
Adresse du siège social :	
Date de parution au JO n°du	

représentée par son président, habilité par son conseil à signer la présente convention.

La présente convention a pour objet l'hébergement serveur des pages Web d'une association par l'Université d'Orléans.

## Dispositions générales

**Article 1 :** L'Université d'Orléans met à disposition de l'association susvisée un espace sur un disque de son serveur pour la mise en ligne d'un site Web de diffusion d'informations relatives à cette dernière.

**Article 2 :** L'association s'engage :

- à mettre en oeuvre toutes les dispositions pour prévenir toute action susceptible d'interférer dans le fonctionnement du système informatique de l'Université d'Orléans dans le cadre des services qui lui sont offerts par le biais de cette présente convention,
- à publier des pages dont le contenu, la forme et les sites référencés ne présentent pas un caractère répréhensible vis-à-vis de la réglementation française en vigueur. L'association doit, notamment, respecter les droits de la personnalité, le droit des auteurs, des propriétaires de marques et de manière générale l'ensemble des prescriptions contenues dans l'article IV de la Charte de publication du site Web de l'Université d'Orléans dont un exemplaire sera annexé à la présente convention.

## Dispositions particulières

**Article 3 :** L'association s'engage à acheter un nom de domaine propre en .asso ou .org pour la gestion de son URL.

**Article 4 :** Conformément à la législation en vigueur, l'association s'engage à faire figurer, dans une partie « mentions légales » les coordonnées de l'hébergeur. L'association s'engage à ajouter en commentaire la mention suivante : "L'Université d'Orléans n'assume aucune responsabilité quant au contenu et à la forme des présentes pages".

### Hébergeur

Université d'Orléans  
Centre de Ressources Informatiques  
4-6 rue Léonard de Vinci,  
B.P. 6102, 45061 Orléans Cedex 2  
Tél. : 02.38.41.71.30  
Fax : 02.38.41.73.53  
Contact : <http://www.univ-orleans.fr/contacts>

**Article 5 :** Le président de l'Université d'Orléans se réserve le droit de demander à l'association la modification ou la suppression de pages, notamment en cas du non-respect par l'association des obligations mises à sa charge dans l'article 2 de la présente convention.

**Article 6 :** Chaque association nomme un responsable technique, obligatoirement membre du personnel de l'Université d'Orléans, à qui le webmaster fournira les codes d'accès nécessaires à la gestion du site de l'association. Ce responsable technique recevra par courrier électronique les informations techniques indispensables à la coordination des activités sur le serveur.

NOM et prénom du responsable technique :	
adresse électronique :	

**Article 7 :** Toute association étudiante devra s'adjoindre l'aide d'un enseignant référent qui assurera le suivi annuel de l'animation du site.

NOM et prénom de l'enseignant référent :	
adresse électronique :	

## Mise en place et gestion du site web

**Article 8 :** L'Université d'Orléans s'engage à fournir les codes d'accès à l'association en les communiquant au responsable technique pour (cocher la ou les options souhaitées) :

- la mise en place de pages web (compte FTP)
- la mise en place d'une base de données MySQL (compte MySQL)

OU

- la mise en place d'un outil de gestion de contenus. Cet outil sera choisi en concertation avec le webmaster en fonction des besoins explicités par le responsable technique de l'association.

## Exécution de la convention

**Article 9 :** La présente convention prend effet à la date de sa signature pour une période d'un an et sera renouvelable une fois, par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties deux mois avant l'échéance par lettre recommandée avec avis de réception.

**Article 10 :** La présente convention peut être dénoncée par l'Université d'Orléans à tout moment pour cas de force majeure ou pour non respect des termes de la présente convention par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'association.

Avis du groupe web :  favorable  défavorable

Pour l'Université d'Orléans,  
le Président (date et signature)

Pour l'association,  
le Président (date et signature)